

ORDRE DU JOUR :

1. INSTALLATION DE L'INSTANCE
2. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
3. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CTS DES 28/03/2013 et 07/07/2014
4. PERIODE DE FERMETURE DES SERVICES PENDANT LES CONGES D'ETE
5. AMENAGEMENT DES LOCAUX
6. QUESTIONS DIVERSES

1. **INSTALLATION DE L'INSTANCE**

Madame Thirard procède à l'installation officielle de l'instance - RAS - et demande s'il y a des déclarations liminaires.

Il y en a !, dont il est fait lecture, notamment la déclaration intersyndicale (organisations syndicales représentatives en CTSA) concernant le mouvement de mécontentement actuel des personnels des services académiques (voir pièce jointe).

Madame Bertholin-Petit (FSU), demande à ce qu'il soit fait mention dans le PV de l'entrevue de la veille, sur convocation de Madame Thirard, entre Mesdames Thirard, Cutin, Bertholin-Petit et Marzaq, au sujet du dernier rassemblement du jeudi 29 janvier dans le hall du rectorat.

Madame Thirard nous dit avoir toléré ces rassemblements (depuis le 27 novembre) en l'absence d'instance de dialogue officielle depuis le mois d'août dernier.

2. **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur, identique au précédent, est adopté à l'unanimité, avec demande du SNPTES de modifier la phrase de l'article 22 ci-dessous en rouge en ajoutant : « *disposant d'au moins un siège au comité technique académique et / ou au comité technique spécial académique* ».

ARTICLE N° 22 : Seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au comité technique académique peuvent participer aux groupes de travail convoqués par l'administration et portant sur les sujets relevant de la compétence dudit comité technique.

L'organisation syndicale désigne librement son ou ses représentants à ces groupes de travail. De même, lorsque le siège est détenu par les organisations syndicales ayant déposé une liste commune, le ou les représentants sont désignés librement par ces organisations.

3. **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CTS DES 28/03/2013 et 07/07/2014**

Deux modifications sont demandées (sur la présence d'une de Madame Villa au CTS du 23 mars 2013, et sur une erreur sur le PV du 7 juillet 2014, concernant l'implantation de la médecine de prévention qui se situe rue Sellier, et non pas sur le site de Mably).

4. PERIODE DE FERMETURE DES SERVICES PENDANT LES CONGES D'ETE

Lors du dernier CTA, les représentants du personnel avaient demandé qu'une consultation de tous les personnels des services académiques soit réalisée sur ce sujet, et Monsieur le Recteur avait donné son accord.

Vous avez reçu sur votre boîte académique cette enquête, très orientée, à croire qu'on ne fait pas confiance aux chefs de service pour organiser leur staff pendant la période d'été.

Chacun répondra selon ses préférences, et le sujet sera clos.

Rappel : la circulaire rectorale sur l'accord ARTT faisait mention de deux semaines de fermeture des services pendant l'été.

5. AMENAGEMENT DES LOCAUX

Vous trouverez en pièces jointes les documents concernant ces questions.

- L'évaluation de la gravité de l'affaissement du sol au troisième étage à Santifontaine est en cours.
- Le déménagement est toujours d'actualité :
Début des travaux en 2016 après le déménagement des instruments de l'institut Jean Lamour.
Début du déménagement des services en 2018.
Le ministère finance ce qui manque pour ce faire.

6. QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL POUR LES SERVICES ACADEMIQUES :

On peut organiser des séances supplémentaires du CTSA pour traiter uniquement des questions relevant des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

DROIT SYNDICAL :

Il y a un petit local au rectorat commun pour toutes les OS représentatives, équipé d'un vieux coucou.

Nous devons exprimer nos besoins en équipement: imprimante pour gros tirages, ordinateur récent etc ... en cours de réflexion

BLOCAGE DES PROMOTIONS PAR LISTES D'APTITUDE DES PERSONNELS ITRF :

Malgré les interventions incessantes du SNPTES depuis deux ans, la situation s'est aggravée.

On nous informe la création d'un poste d'ASI en 2016, et un autre pour 2018, et encore, ciblé en EPLE, et profilé pour une BAP (A et B).

Cela signifie que seules deux personnes dans toute l'académie pourront prétendre à une promo en ASI par liste d'aptitude d'ici 2018 !!!

Pour les techniciens, ce n'est guère plus réjouissant, il faut attendre la disponibilité d'un poste.

Le SNPTES a réagi en adressant un courrier directement à la ministre, puisque nos actions locales sont restées lettre morte (pas d'argent, pas d'argent ...les ITRF des services académiques et des EPLE trinquent).

DEPLACEMENTS - REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE PARKING :

Le ton a quelque peu changé depuis l'an dernier, et Madame Didot-Martin et Madame Thirard vont estimer le coût que cela peu représenter avant de nous donner une réponse.

ACTION SOCIALE :

Quelles sont les règles appliquées dans l'académie pour les contractuels ?

Une circulaire plus claire sera diffusée, mais en résumé la règle est qu'il faut être en poste au moment de la demande pour bénéficier de l'action sociale.

Pas très social comme esprit

On nous informe à l'occasion que 12 postes (catégories C et B) sont mis au concours cette année.

Il faut consulter le site académique pour plus d'infos.

AU SUJET DU PARKING AU RECTORAT CENTRAL :

Mesdames Thirard et Didot-Martin ont rencontré les services de la mairie, sans obtenir de réponse satisfaisante.

Sur la question d'interdiction de se garer à la place de la personne détentrice du badge lorsqu'elle est absente, il s'agirait d'un malentendu (les personnels n'entendent pas correctement parfois) et seules de raisons de sécurité ont amené la hiérarchie à faire évacuer les véhicules non signalés. Rien ne l'interdit, il suffit de se signaler (nom, immatriculation).

INDEMNITAIRE / MOUVEMENT DE MECONTENTEMENT AU RECTORAT

Nous (OS) avons demandé à ce que Madame Thalmensy soit entendue en qualité d'experte sur ce sujet, ce qui fut fait, et bien fait.

Nous la remercions de sa longue intervention aussi digne que courageuse.

Elle a rappelé la situation et les motifs du mécontentement :

grilles indiciaires, rémunérations, indemnités etc ...

Ce ctSa était vraiment Spécial